



LES CIMETIÈRES DE MONTRÉAL

(Suite)

Le site où est bâtie actuellement la Banque de Montréal est celui où se trouvait la petite chapelle du cimetière qui ne fut démolie qu'en 1816, quoique le cimetière ait cessé d'être en usage dès 1799.

Pour confirmer ce que nous venons de dire, nous citons l'extrait suivant d'une supplique adressée le 8 janvier 1816, par l'abbé Le Saulnier, sulpicien, et le sieur François de Laperrière, marguillier en charge, à l'évêque de Québec :

" 10. Que messieurs les commissaires des fortifications de cette ville (Montréal) désirant, pour le bien public, élargir la rue Saint-Jacques, ont proposé à la fabrique de la paroisse de leur céder l'emplacement de la maison du bedeau avec une partie du cimetière qui est entre la dite maison et celle du docteur Lebel, sur la place d'Armes, offrant lesdits commissaires à ladite fabrique pour dédommagement la somme de six cents livres, cours de la province, et un terrain voisin plus considérable, près des remparts.

" 20. Que l'assemblée du curé et des marguilliers, tenue à cet effet le 31 du mois dernier, ayant délibéré sur cette proposition, a été unanimement d'avis de l'accepter, si Votre Grandeur veut bien y donner son approbation.....

" C'est pourquoi les soussignés supplient humblement Votre Grandeur d'avoir cet échange pour agréable, et d'autoriser la fabrique à détruire la chapelle où on dépose les morts, et à faire exhumer quelques corps qui ont été inhumés dans ledit cimetière, il y a près de vingt ans, pour livrer ledit terrain auxdits commissaires, dans le mois de mai de l'année prochaine."

L'évêque de Québec y donna son consentement, quelques jours après, le 13.

Toujours en parcourant les archives de la fabrique, nous trouvons les petites notes qui suivent :

" 1er mai 1741.—Il sera fait une muraille mitoyenne entre l'emplacement de M. Duval et le cimetière de cette ville. ETC.

" 20 juin 1750.—Echange de terrain de l'ancien cimetière avec M. Morin, pour le cimetière proche de M. Lamothe, tenant ledit terrain d'un côté au sieur Dulongpré et de l'autre côté au nommé Lamothe, aubergiste ; et en échange a été (donné) par la fabrique le terrain à prendre depuis les remparts jusqu'à la clôture de travers, qui sépare le terrain de Pierre Gauthier dit Rabat, tenant d'un côté audit sieur Morin, et de l'autre côté aux héritiers Le Verrier.

" 27 décembre 1751.—Le nouveau cimetière des pauvres sera clos de murailles, et il y sera fait un charnier de pierre.

" 7 juillet 1754.—Le cimetière près les remparts sera clos de murailles au côté de l'emplacement des héritiers de Pierre Lamothe et de l'emplacement de M. Conine.

" 2 avril 1760.—Sur la représentation du sieur Carignan que les terres du cimetière qui joint son emplacement courent risque de causer la ruine du pignon de sa maison, et que les eaux corrompues qui filtrent au travers dudit mur l'incommodaient considérablement, il a été convenu qu'il sera fait incessamment un contre-mur d'une épaisseur convenable le long du pignon de la maison dudit sieur Carignan, et qu'il ne sera enterré aucun cadavre qu'à deux pieds de distance du mur de séparation.

" 25 août 1765.—Le cimetière sur les remparts joignant le sieur Dulongpré sera clos en pierres.

" 17 septembre 1767.—On fera faire le mur mitoyen qui sépare le cimetière qui est sur les remparts d'avec le terrain d'Antoine Polingre.

" 17 avril 1796.—Une représentation que la voûte de la chapelle de Saint-Amable, où l'on

enterre depuis longtemps, ne paraît antérieur de corps davantage, il est résolu que ceux qui voudront être enterrés dans l'église seront déposés dans la chapelle Sainte-Anne ou de Saint-Roch, et que la voûte de ladite chapelle Saint-Amable sera dorénavant fermée jusqu'à nouvel ordre ; de plus qu'il sera cessé d'enterrer dans le cimetière près de l'église et y adjacent ; que le cimetière près de la maison du bedeau, sur la place d'Armes, servira dorénavant pour y enterrer de la même manière que l'on fait jusqu'à présent dans le cimetière près de l'église.

" 21 août 1814.—On fera clôturer le cimetière qui se trouve près la poudrière.

" 4 juin 1815.—Il sera fait un mur de clôture à l'ancien cimetière des pauvres, du côté du terrain de M. Hervieux et autres.

" 13 mai 1821.—On fera l'exhumation des corps des deux cimetières près André Baron et près l'ancienne poudrière, au prix demandé par Pierre Desjardins, et on louera lesdits cimetières."

Le cimetière de l'Hôpital s'étendait du milieu, ou à peu près, de la moitié de la montée de la rue Saint-Sulpice jusqu'aux remparts de la ville ; à l'ouest, il atteignait presque la rue Saint-Pierre.

Comme Montréal prenait toujours de l'extension, ce cimetière se trouva bientôt entouré par les maisons des habitants de la ville. Ce que voyant, on craignit que la santé publique ne souffrit du voisinage du champ des morts.

Les grands jurés même exprimèrent leurs craintes à ce sujet, dans une requête adressée au procureur général, M. Sewell. Ce dernier entra immédiatement en pourparler avec le curé de Notre-Dame, pour le prier de placer le cimetière plus en dehors de la ville.

A l'assemblée des marguilliers tenue le 18 septembre 1796, M. Périnault est chargé de voir à l'achat d'un terrain pour en faire un cimetière. Le 25 mai 1797, on décide définitivement l'acquisition d'un terrain.

On acheta, en effet, un terrain ayant appartenu à MM. J.-Bte Durocher et Eustache Pavot, situé en dehors de l'enceinte de la ville. Mais on reconnut ensuite qu'il était tout à fait impropre à l'emploi auquel on le destinait, vu la quantité de pierres que l'on trouvait à deux ou trois pieds de la surface du sol.

En conséquence, la réunion des marguilliers qui eut lieu le 15 décembre 1799, ces derniers sont autorisés à revendre ce terrain à madame veuve Gabriel Côté, au même prix qu'ils l'avaient payé. En même temps, ils reçoivent l'autorisation d'acheter de M. Pierre Guy, quatre arpents de terre, à raison de 1,500 livres et 20 coppes (sous) pour chaque arpent.

(A suivre)

LA FAMINE EN RUSSIE

Nous avons déjà parlé de l'affreuse disette qui sévit dans les provinces du centre de la Russie. Voici comment le journal russe le *Nedelnia* d'Ekaterinenbourg raconte les scènes navrantes qu'elle occasionne :

" Des masses de paysans, venant des villages, déguenillés ou à peine vêtus, affluent toujours en plus grand nombre dans les rues de la capitale pour demander l'aumône. Ils passent la nuit dans des asiles aménagés pour 200 personnes, où l'on est obligé d'en recevoir plus de mille. La maladie et la mortalité se développent à tel point, dans ces lieux, que l'asile de nuit présente en même temps l'aspect d'un hôpital et d'une salle de morts. L'administration locale se contente, en attendant, de repatrier cette population au fur et à mesure dans les villages déserts : cette mesure n'est évidemment que provisoire, car ces villages offrent un spectacle terrifiant, il n'y a pas de bétail, les objets de ménage et les vêtements sont vendus ou engagés, la plupart des maisons fermées. S'il reste encore des habitants dans les villages, c'est qu'ils mangent les

dernières miettes en attendant que les enfants soient morts, afin d'être libres pour se rendre dans la ville. Il y en a qui arrivent à Ekaterinenbourg n'ayant pas mangé depuis plusieurs jours. Voici, entre autres, un fait qui s'est passé dans le village Pokrowskvîé, à 80 verstes d'Ekaterinenbourg : Une femme, mère de quatre enfants, alla se confesser au prêtre, disant qu'elle avait l'intention d'égorger ses enfants, car elle ne se sentait pas la force de les voir mourir de faim. Le prêtre ramassa quelques vivres et se rendit à la maison de la pauvre femme, mais il était déjà trop tard. Après avoir mangé, les enfants tombèrent en convulsions et moururent."

Le pain est d'une cherté extraordinaire. Un journal d'Odessa se plaint qu'une quête pour subvenir à ces maux effroyables n'ait produit que 25.000 roubles.

La comtesse Tolstoï écrit : "Pouvons-nous tranquillement affronter la vue des mères exténuées, à bout de forces, regardant leurs enfants mourant de faim et glacés de froid, la vue de vieillards privés de nourriture ?"

La *Gazette de la Bourse*, de Kazan, raconte qu'à Elisavograd les paysannes en sont à vendre leurs cheveux. Ailleurs, une mère, revenant joyeusement dans son isba avec des vivres qu'elle avait allée chercher dans un village voisin, ce qu'elle avait obtenu avec difficulté, trouva ses trois enfants morts de faim. A l'autopsie, on trouva dans leurs estomacs des lambeaux d'étoffes et de la terre-glaise. Le gouvernement de Kazan est devenu le siège de cette forme spéciale du typhus, vulgairement dénommé typhus des famines. On fait appel de toutes parts aux provinces moins éprouvées.

PRIMES DU MOIS DE FEVRIER

LISTE DES NUMÉROS GAGNANTS

Le tirage des primes pour les numéros du mois de FEVRIER, a eu lieu samedi, le 5 MARS dans la salle de l'Union Saint-Joseph, coin des rues Sainte-Catherine et Sainte-Elizabeth.

Trois personnes choisies par l'assemblée ont surveillé le tirage qui a donné le résultat suivant :

1er prix	No.	5,078....	\$50.00
2e prix	No.	20,275....	25.00
3e prix	No.	35,484....	15.00
4e prix	No.	888....	10.00
5e prix	No.	16,471....	5.00
6e prix	No.	28,914....	4.00
7e prix	No.	12,665....	3.00
8e prix	No.	2,500....	2.00

Les numéros suivants ont gagné une piastre chacun :

219	4,564	11,594	16,691	24,294	29,051
512	4,740	11,727	16,745	24,442	29,280
557	4,959	11,855	17,876	24,708	29,934
691	5,392	12,010	18,058	25,350	30,058
751	5,950	12,368	18,946	25,402	32,105
768	7,053	12,400	19,493	25,857	32,250
847	7,409	12,559	19,540	26,190	33,762
964	7,664	12,799	20,578	26,356	33,952
1,039	8,548	13,020	20,694	27,378	34,877
1,696	8,793	13,965	21,036	27,540	35,713
2,064	9,982	14,397	21,100	28,166	35,726
2,174	10,796	14,750	21,336	28,321	36,203
2,686	11,025	15,125	21,438	28,445	36,918
3,352	11,179	16,408	24,285	28,620	37,716
3,458	11,305				

N. B.—Toutes personnes ayant en mains des exemplaires du MONDE ILLUSTRÉ, datés du mois de FEVRIER, sont priées d'examiner les numéros imprimés en encre rouge, sur la dernière page, et, s'ils correspondent avec l'un des numéros gagnants, de nous envoyer le journal au plutôt, avec leur adresse, afin de recevoir la prime sans retard.

Nos abonnés de Québec pourront réclamer le montant de leurs primes chez M. E. Béland, No 276, rue Saint-Jean, Québec